

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/11/2010

Réception par le Prefet : 10/11/2010

Publication : 10/11/2010



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-13-4-1

Séance du vendredi 5 novembre 2010

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

FONDS D'INTERVENTION POUR LA PREVENTION DES VIOLENCES SCOLAIRES PROJET D'ACTION MIS EN ŒUVRE PAR TROIS COLLÈGES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétence du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération CG 2009-5-4-3 du Conseil Général du 10 décembre 2009 fixant le budget départemental consacré à l'insertion des jeunes pour l'année 2010, et donnant compétence à la Commission Permanente pour l'examen des demandes nouvelles de subvention en cours d'année,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ - Attribue des subventions pour un montant total de 5 323 € pour les projets présentés par les trois collèges, tels que décrits dans le rapport,
- ❖ Autorise le versement des subventions correspondantes pour ces projets, soit :
 - 1 050 € au collège Charles PEGUY de Wittelsheim,
 - 2 054 € pour le collège SAINT-EXUPERY de Mulhouse,
 - 2 219 € pour le collège François VILLON de Mulhouse.

- ❖ Précise que la dépense correspondante d'un montant de 5 323 € est prélevée sur la politique H011, programme H711, imputation 0-65-51-65737-3037-010.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions